

COMPTE RENDU DE LA SEANCE**DU 19 mars 2019**

Le 19 mars 2019 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 13 mars 2019, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Pierre GUIDI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	OBJET	DATE de réception en Préfecture
2019_04	Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes liées à l'encaissement des inscriptions aux activités du service des sports	29/01/19
2019_05	Avenant n°1 à la convention de codirection artistique avec l'association Citadanse pour la mise en oeuvre de la programmation du Hip Hop Don't Stop Festival du 07 au 16 février 2019	31/01/19
2019_06	Fourniture d'équipements et de vêtements de protection individuelle pour le personnel de restauration et d'entretien, signature du marché n°19002 avec la société RODIER E.P.I	31/01/19

2019_07	Vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements techniques : Signature du marché n°19003 lot n°1 : vérifications des installations électriques, des ascenseurs, monte-charges et élévateurs PMR, des systèmes de sécurité incendie et des équipements d'alarmes incendie avec la société APAVE SUDEUROPE SAS. Signature du marché n°19003 lot n°2 : vérifications des installations aux gaz et aux hydrocarbures, de chauffage et eau chaude sanitaire, des émissions atmosphériques polluantes et de l'efficacité énergétique, des protections contre la pollution de l'eau potable, des équipements sous pression avec la société DEKRA Industrial SAS	21/01/19
2019_08	Suppression de la régie d'avances pour le paiement des dépenses relatives aux manifestations culturelles organisées par la ville de Saint-Martin-d'Hères	05/02/19
2019_09	Demande de l'aide forfaitaire annuelle auprès du Département de l'Isère pour les dépenses de fonctionnement des 4 Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)	29/01/19
2019_10	Travaux de réfection de la piste d'athlétisme Paul LANGEVIN sur la Commune de Saint-Martin-d'Hères , du marché n°18028 passé avec la société ESPACES VERTS DU DAUPHINE	08/02/19

2. Autorisation donnée au représentant de la Commune d'adopter la nouvelle rédaction de l'article 16.1 des statuts de la SAEM PFI.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La modification des statuts.

AUTORISE

M. Giovanni CUPANI, représentant la commune à l'assemblée générale de la SAEM PFI, à adopter la nouvelle rédaction de l'article 16.1 des statuts comme suit : « Article 16.1 Nombre de membres : la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à seize membres ».

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

3. Nomination d'un délégué à la protection des données.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La nomination de Paul BORRUSO, juriste et chef du service des affaires juridiques, questure, réglementation et assurances comme Délégué à la Protection des Données de la commune.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

4. **Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention pour la mise à disposition de la mairie de locaux par l'Université Grenoble Alpes dans le cadre de l'organisation de la journée locale de l'audition.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir entre l'Université Grenoble Alpes et la ville de Saint-Martin-d'Hères.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

5. **Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de la ville de Meylan, pour deux enfants martinérois accueillis durant l'année scolaire 2017-2018.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir avec la ville de Meylan pour la scolarisation de deux enfants martinérois en classe ULIS pour l'année scolaire 2017-2018.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention avec la commune de Meylan pour sa participation financière aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pour un montant de 2086 euros.

DIT

La dépense correspondante sera affectée au 62878-20-ENSEIG du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

6. **Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement de la Classe ULIS de la ville de Gières, pour quatre enfants martinérois accueillis durant l'année scolaire 2017-2018.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir avec la ville de Gières pour la scolarisation de quatre enfants martinérois en classe U.L.I.S. pour l'année scolaire 2017-2018.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention avec la commune de Gières pour sa participation financière aux frais de fonctionnement de la Classe U.L.I.S. pour un montant de 2 668 € (667 € par enfant).

DIT

La dépense correspondante sera affectée au 62878-20-ENSEIG du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

- 7. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention fixant la participation financière de la commune de Grenoble dont est originaire un enfant non martinérois accueilli en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.) à l'école Condorcet, pour l'année scolaire 2017-2018.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir avec la commune de Grenoble concernée par la scolarisation d'un enfant en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire à l'école Condorcet pour l'année scolaire 2017-2018.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention avec la commune de Grenoble pour sa participation financière aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.) pour un montant de 1 067,68 € par enfant, montant calculé d'après le compte administratif de 2016.

DIT

La recette correspondante sera affectée au 74741-212-ENSEIG du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

- 8. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention fixant la participation financière de la commune de Poisat dont est originaire un enfant non martinérois accueilli en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.) à l'école Condorcet, pour l'année scolaire 2017-2018.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir avec la commune de Poisat concernée par la scolarisation d'un enfant en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire à l'école Condorcet pour l'année scolaire 2017-2018.

AUTORISE

M. le Maire à signer la dite convention avec la commune de Poisat pour sa participation financière aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.) pour un montant de 1067.68 euros par enfant, montant calculé d'après le compte administratif de 2016.

DIT

La recette correspondante sera affectée au 74741-212-ENSEIG du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

9. **Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire d'Echirolles pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La signature de la convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire d'Echirolles :

1. pour l'année scolaire 2016-2017, pour un montant de 3034,32 €,
2. pour l'année scolaire 2017-2018, pour un montant de 3040,00 €.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

10. **Autorisation donnée à M. le Maire de signer les avenants aux contrats triennaux d'objectifs et de moyens avec les associations sportives martinéroises, relatifs à la mise en place du dispositif Bons Sport Martinérois.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Les avenants aux contrats triennaux d'objectifs et de moyens dans le cadre du dispositif municipal « Bons Sport Martinérois » à intervenir entre la Ville et les associations sportives citées ci-dessous, pour la saison 2019-2020 :

SMH Football Club, ESSM Athlétisme, SMH Basket-ball, ESSM Cyclisme, ESSM Force Athlétique (jeunes de plus de 15 ans), ESSM Gymnastique, GSMHGUC Handball, ESSM Karaté, ESSM Kodokan Dauphiné, Association Sportive du Ring Martinérois, SMH Rugby, Taekwondo Club Martinérois, ESSM Agri Tennis, ESSM Volley-ball.

AUTORISE

M. le Maire à signer lesdits avenants avec ces associations sportives.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2019 (6574/40/SPOINS).

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

11. **Fourniture de produits et de services de télécommunication : autorisation donnée à M. le Maire de signer les accords-cadres à bons de commande n° 19008.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n°19008 suivants :

- Numéro de marché : 19008-01
 - Lot n° 1 : Téléphonie fixe et accès à internet
 - Attributaire : LINKT
 - Adresse : 1, Terrasse Bellini – Tour Initiale – 92800 PUTEAUX
- Numéro de marché : 19008-02
 - Lot n° 2 : Téléphonie mobile
 - Attributaire : Société Française du Radiotéléphone (SFR)
 - Adresse : Support Marchés Publics - Bâtiment Ouest B3262, 16 rue du Général Alain de Boissieu - 75015 PARIS

DIT

Que les accords-cadres sont conclus pour une période de vingt-quatre mois à compter de la date de notification au titulaire. Chaque accord-cadre pourra être renouvelé deux fois par reconduction tacite pour une période de douze mois.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal et sur le budget annexe de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

- 12. Marchés et contrats en cours d'exécution conclus avec Gaz Électricité de Grenoble : autorisation donnée à M. le Maire de signer les avenants de transfert suite à la restructuration de l'entreprise.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°1, tel que présenté en annexe, pour le marché n°18018 lot n°1 Fourniture et pose de matériel d'éclairage public.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

- 13. Prestations de location et de maintenance de photocopieurs multifonctions et d'imprimantes : autorisation donnée à M. le Maire de signer les accords-cadres à bons de commande n°19010-01 (lot n°1) et n°19010-02 (lot n°2).**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n°19010 suivants :

- Numéro de marché : 19010-01
 - Lot n°1 : Location et maintenance de copieurs multifonctions pour le service reprographie
 - Attributaire : RICOH FRANCE S.A.S.
 - Adresse : Parc Icade Paris Orly Rungis - 7/9 Avenue Robert Schuman – 94150 RUNGIS
 - Minimum et maximum fixés en quantité : compris entre 2 et 3
- Numéro de marché : 19010-02
 - Lot n°2 : Location et maintenance de copieurs multifonctions et des imprimantes de bureau pour les autres services
 - Attributaire : C'PRO S.A.S.
 - Adresse : Plateau de Lautagne – 53, Avenue des Langories – 26 000 VALENCE

- Minimum et maximum fixés en quantité : compris entre 140 et 200.

DIT

Que les marchés sont conclus pour une période de 4 ans à compter de la notification des marchés.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 32 voix pour
2 abstention(s)*

14. Indemnité de conseil 2018 allouée au Comptable public.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

FIXE

L'indemnité au Trésorier Principal, M. Philippe Vasseur, à 50% de l'indemnité maximum pouvant être attribuée, soit 3 377,58 € bruts pour l'année 2018.

*Adoptée à la majorité : 24 voix pour
4 voix contre
6 abstention(s)*

15. Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention de mise à disposition de locaux avec l'association d'éducation spécialisée APASE.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention à intervenir avec l'Association «APASE» portant sur la mise à disposition de locaux.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention avec l'Association «APASE».

DIT

Que l'Association «APASE» disposera des locaux aux conditions stipulées dans la convention.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

16. SECTEUR COLLINE DU MURIER - Acquisition de la propriété appartenant à la SCI N2L (M. NOBILE) - Terrains situés lieu dit "Les Anguisses" (parcelles AO 31p et 128p) : autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant la présente acquisition.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De l'acquisition de la propriété de la SCI N2L (M. NOBILE), sise sur les parcelles AO 31p et 128p pour une superficie totale de 5 206 m².

DIT

Que cette acquisition interviendra à l'euro symbolique.

DIT

Que tous les frais et droits quelconques liés à ce dossier seront pris en charge par la ville.

HABILITE

M. le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant le présent dossier.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

- 17. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention pour la mise à disposition d'un logement ville à la fondation Georges Boissel, dans le cadre de son action d'hébergement de femmes et d'enfants victimes de violence.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention entre la Fondation Georges BOISSEL et la Ville.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

- 18. Créations et suppressions de postes.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DEMANDE

**BUDGET VILLE
EMPLOIS PERMANENTS**

Filière administrative :

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – grade adjoint administratif ppal de 2ème classe, indices bruts 351 à 483	Recrutement	DGAS Ressources – Finances Commande publique
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548		Création de poste suite Comité Technique 11/03/2019	DGAS Ressources Direction des ressources Humaines
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs	Evolution de poste suite Comités Techniques 12/03/2018 et 11/03/2019	DGAS Solidarités Hygiène – Santé
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – grade adjoint administratif ppal 1ère classe, indices bruts 380 à 548	Recrutement	DGAS Population DEEJ Affaires scolaires
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – grade adjoint administratif 348 à 407	Recrutement	DGAS Développement Urbain DAJARE Etat civil

Filière culturelle :

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires – tous grades, indices bruts 441 à 985		Création de poste suite Comité Technique 11/03/2019	DGAS Population DAC Médiathèque
2 postes à temps non complet (10/20èmes) relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – grade assistant d'enseignement artistique pal 1ère classe, indices bruts 446 à 707	Evolution de poste suite Comité Technique 11/03/2019	DGAS Population DAC Centre E. Saïe

Filière médico-sociale :

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture - tous grades, indices bruts 351 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – grade adjoint administratif ppal 1ère classe, indices bruts 380 à 548	Recrutement	DGAS Population DEEJ Affaires scolaires
1 poste relevant du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux – tous grades, indices bruts 441 à 747		Création de poste suite Comité Technique 11/03/2019	DGAS Solidarités Hygiène – Santé

Filière technique :

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
	1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs - tous grades, indices bruts 441 à 985	Suppression d'un poste ouvert dans 2 cadres d'emplois pour permettre recrutement	DG – CAPP
1 poste à temps non complet 28/35èmes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste à temps non complet 17,5/35èmes, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	Création de poste suite Comité Technique 11/03/2019	DGAS Population DEEJ Petite Enfance
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – grade technicien, indices bruts 372 à 597	Recrutement	DGAST – INVESTISSEMENT ET LOGISTIQUE Cuisine centrale
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548		Création de poste suite Comité Technique 11/03/2019	DGAS Population DEEJ Petite Enfance
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – grade adjoint technique ppal 2ème classe, indices bruts 351 à 483	Recrutement	DGAST – IMMOBILIER Maintenance du patrimoine
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – grade adjoint technique ppal 1ère classe, indices bruts 380 à 548	Recrutement	DGAST – IMMOBILIER Maintenance du patrimoine
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – grade adjoint technique ppal 1ère classe, indices bruts 380 à 548	Recrutement	DGAST – INVESTISSEMENT ET LOGISTIQUE Cuisine centrale
2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – grade adjoint technique ppal 1ère classe, indices bruts 380 à 548	Recrutement	DGAST – IMMOBILIER Sports techniques
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – grade adjoint technique ppal 1ère classe, indices bruts 380 à 548	Recrutement	DGAST – ESPACES EXTERIEURS Eclairage public
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – grade adjoint technique ppal 1ère classe, indices bruts 380 à 548	Recrutement	DGAST – ESPACES EXTERIEURS Propreté urbaine
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – grade adjoint technique ppal 1ère classe, indices bruts 380 à 548	Evolution de poste suite Comité Technique 11/03/2019	DGAS Développement Urbain DAJARE Affaires juridiques
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – grade agent de maîtrise ppal, indices bruts 381 à 586	Recrutement	DGAST – ESPACES EXTERIEURS Espaces verts
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – grade agent de maîtrise ppal, indices bruts 381 à 586	Recrutement	DGAST – INVESTISSEMENT ET LOGISTIQUE Cuisine centrale

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

19. Prise en charge des sommes engagées permettant le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à prendre en charge l'intégralité des sommes et/ou à rembourser les agents ayant fait l'avance pour l'acquisition d'équipements permettant le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

DIT

Que les aides éventuelles du FIPHFP seront alors encaissées par la Ville de Saint-Martin-d'Hères, et, dans certains cas, reversées aux agents ayant fait l'avance de frais.

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

20. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade (Ratios).

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PROPOSE

De fixer pour l'année 2019, les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Pour l'ensemble des grades de la catégorie A : 60 %

Pour l'ensemble des grades de la catégorie B : 60 %

Pour l'ensemble des grades de la catégorie C : 60 %

Adoptée à l'unanimité (34 voix)

Signature de GUIDI Pierre secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 19 mars 2019 :

